

L'interrogation indirecte : étude diachronique

Monique Niéger

Numéro 5, 1975

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/800034ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/800034ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université du Québec

ISSN

0315-4025 (imprimé)

1920-1346 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Niéger, M. (1975). L'interrogation indirecte : étude diachronique. *Cahier de linguistique*, (5), 1-15. <https://doi.org/10.7202/800034ar>

L'INTERROGATION INDIRECTE : ÉTUDE DIACHRONIQUE

En grammaire générative transformationnelle, on considère les interrogatives indirectes comme des complétives introduites par *si* ou par un mot en *wh*¹ :

- (1) *je veux que Pierre vienne*
- (2) *je me demande si Pierre viendra*
- (3) *je me demande qui viendra*

Les deux types d'interrogative correspondent au classement des questions directes :

- a) questions en oui/non ;
- b) question en *wh*.

Les interrogatives en *si* ont généralement un lien étroit avec les questions directes au moyen desquelles on peut les paraphraser :

- (4) *Pierre viendra-t-il ou ne viendra-t-il pas ?*

Dans certains cas, plus particulièrement lorsque le prédicat supérieur n'est pas *demander*, la question directe et la question indirecte ne sont pas des paraphrases.

- (5a) *je ne sais pas si Pierre viendra*
- (5b) *Pierre viendra-t-il ou ne viendra-t-il pas ?*

1. En anglais, cette expression recouvre les pronoms, les adjectifs et les adverbes interrogatifs et relatifs qui ont tous une forme en *wh* ; en français, nous engloberons sous cette étiquette les mots en *qu* et les adverbes relatifs et interrogatifs *où*, *pourquoi*, *comment*, *quand*, etc.

La phrase (4) peut très bien ne pas correspondre à une demande d'information.

Les interrogatives indirectes en *si* ont peu évolué depuis les origines du français. Les évolutions les plus intéressantes se rattachent aux interrogatives indirectes en *wh* et aux liens entre le système des relatives et des interrogatives. En plus de l'identité des morphèmes, on y trouve certaines caractéristiques communes au niveau des transformations. En ancien français les relatives et les interrogatives indirectes se ressemblaient moins qu'en français moderne. La tendance ayant été de réduire de plus en plus ces différences, nous allons retracer les étapes les plus importantes de cette évolution et montrer qu'elle a des implications importantes au niveau de la théorie des changements syntaxiques.

1. Interrogatives indirectes et relatives en synchronie

Si l'on examine le français contemporain, on peut dégager deux grands problèmes liés aux interrogatives indirectes et aux relatives : l'un vient de la difficulté de définir la notion même d'interrogation indirecte ; l'autre de la difficulté que l'on éprouve à établir des critères formels pour identifier les relatives sans antécédents.

Comme le fait observer Langacker (1970), il n'est pas possible de définir le phénomène de l'interrogation uniquement en termes de demande d'information. La plupart des grammairiens traditionnels présentent comme des interrogatives indirectes, même si toutes ne constituent pas, à proprement parler, une demande d'information, les phrases du type suivant :

- (6) *je te demande qui viendra*
- (7) *je me demande qui viendra*
- (8) *je ne sais pas qui viendra*
- (9) *dis-moi qui viendra*
- (10) *je vais te dire qui viendra*
- (11) *je sais qui viendra*

Une caractéristique commune se dégage de ces phrases, la présence d'un *qui* non défini.

Superficiellement, les phrases (12) et (13) ont la même structure que les phrases (6) à (11) :

(12) *prenez qui vous voudrez*

(13) *frappez qui vous frappe*

D'après Baker (1968), il existe, en anglais, une classe de verbes qui permettent l'interrogation indirecte (*ask, know, decide, matter, etc.*) mais, en dépit de certaines similarités de surface, il existe des critères qui mettent en évidence les différences entre les interrogatives indirectes et les relatives. Ces critères montrent qu'il est impossible de considérer *prendre* et *frapper* comme des verbes qui permettent l'interrogation indirecte².

Plusieurs auteurs ont montré les liens étroits entre les interrogatives et les relatives dans les langues indo-européennes (Benveniste, Klima, Kuroda, Bever et Langendoen). Avec Kuroda (1969), nous croyons que l'identité des formes ne peut être l'effet du hasard. L'histoire de ces deux constructions en français nous aide à comprendre les problèmes synchroniques qu'elles soulèvent; elle nous semble en outre intéressante du point de vue de la notion même de changements syntaxiques.

Deux évolutions retiendront notre attention : l'une fait partie d'un phénomène plus général que le sujet que nous traiterons, c'est

2. Entre autres, on peut se servir du test suivant : un verbe qui admet l'interrogative indirecte en *qu* admet aussi les adverbess interrogatifs (à savoir *où, pourquoi, comment, etc.*)

(i) *je sais ce que tu veux*

(ii) *je sais où tu vas*

(iii) *je prends ce que tu me donnes*

(iv) **je prends où je veux*

la disparition du neutre ; l'autre est l'extension des groupes *ce qui*, *ce que* aux interrogations indirectes³.

2. Évolution des pronoms neutres

En ancien français, la déclinaison des relatifs et des interrogatifs présente très peu de différences.

	Relatifs		Interrogatifs	
	Masculin/Féminin	Neutre	Masculin/Féminin	Neutre
Sujet	qui	que	qui	que
Objet direct	que		{ cui } { qui } (ou) que	
Objet indirect	cui - quoi		cui - quoi	

Dès l'ancien français, dans les relatives comme dans les interrogatives, on confond *cui* et *qui*. Le relatif *qui* du français moderne précédé d'une préposition vient de cette confusion. La préposition apparaît pour distinguer l'objet indirect du sujet, les formes morphologiques étant les mêmes. Dans les interrogatives, le sujet [+ animé] était représenté par *qui* ; *qui* (parfois sous la forme de *cui*) exprimait aussi l'objet direct [+ animé], *que* étant réservé aux inanimés. C'est l'une des différences les plus caractéristiques entre les systèmes morphologiques des relatifs et des interrogatifs : au niveau des pronoms relatifs on ne faisait pas la distinction entre les animés et les inanimés. De plus, *qui* relatif ne représentait jamais l'objet direct.

Foulet (1961, p. 177-178) dit que le relatif neutre *que*, lorsqu'il est précédé de l'antécédent *ce*, n'est pas un véritable sujet, mais correspond à ce que nous appelons *il* "explétif" ; l'élision de l'explétif sujet *il* est d'ailleurs fréquente en ancien français :

(14) *quant li compaignon oront fet ce que commandé lor
estoit, si retournerent à l'eve*

3. En ancien français, les groupes *ce qui*, *ce que* sont propres aux constructions relatives.

(15) *quant ont assez ce que lor fu mestiers li cuens
Guilhelmes est resaillez en piez*

(16) *Madame a dit ce que li plect fet oïl qui mout estoit
mirez*

Un exemple, emprunté à Ménard (1968, p. 42), montre que déjà *qui* a tendance à évincer *que* neutre en fonction sujet :

(17) *fai premier ce qui afiert à Dieu*

Le système des relatifs de l'ancien français est donc très proche de celui que nous connaissons en français moderne : on privilégie *qui* pour le sujet et *que* pour l'objet direct. On ne distingue plus le genre et le nombre comme en latin. La distinction animé/inanimé est exprimée par l'opposition⁴.

qui / ce qui
que / ce que

En ancien français, dans l'interrogation directe et indirecte, *qui* sert aussi bien à exprimer le sujet que l'objet quand ils sont animés. Les exemples d'un *qui* [- animé] sont rares :

(18) *Alixandres garde s'an prist
Et li prie, s'il fet à dire
Que li die qui la fet rire⁵*

L'auteur traduit *qui* par *ce qui*, mais on sent que le pronom *qui* pourrait tout aussi bien se rapporter à une personne.

4. Foulet (1963, p. 178) note également l'emploi d'un *qui* lorsque toute une phrase joue le rôle d'antécédent :

(i) *quan qu'en un mois pellmes porcachier, quant nos delmes la
nuit tot herbergier, ainc n'en elmes vallant un pain entier,
qui fist Aumon trestot enragier*

5. Cet exemple de Chrétien de Troyes est cité par Foulet (1921).

L'objet direct [- animé] s'exprime par *que* sans antécédent :

- (19) *ne sai que face*
- (20) *ne sevent que font*
- (21) *depuis on n'a sceu qu'ils étaient devenus*
- (22) *je ne sai que chevaliers sont*
- (23) *ne sai s'il me voloit tochier*
- (24) *ne ne sai qu'il voloit entreprendre*
et tu me redevroies dire quiex hom tu ies et que tu
quiers

Foulet (op. cit., p. 185) cite également des exemples où *que* semble jouer le rôle de sujet comme dans la phrase (31) :

- (25) *il savait bien que ert a estre*

Comme dans les relatifs déjà cités, *que* est sans doute ici le régime d'un verbe où le sujet impersonnel (*il* explétif) est sous-entendu.

On note très tôt l'extension de *qui* interrogatif à tous les cas du sujet. Brunot (1905, t. I, p. 447) signale le remplacement d'un *que* neutre par *qui* dès le XIV^e siècle :

- (26) *luy demanda qui l'amenoit* (qui = ce qui)

Les grammairiens présentent ce *qui* comme un *qui* neutre dont l'emploi subsistera jusqu'au XVII^e siècle :

- (27) *je vous diray qui bon me semble*
- (28) *je lui demanday qui estoit la cause pourquoi il venoit*
en ce pais (Brunot, 1905, t. I, p. 447)

Cette tendance répondait au développement de formes spécifiques pour l'expression du sujet, tendance qu'on trouvait déjà dans le système des relatifs ; cependant l'information [+ animé] du *qui* interrogatif était perdue. Cet emploi d'un *qui* dit neutre se retrouve dans l'interrogation directe comme dans l'interrogation indirecte. Foulet (1921) en cite un exemple :

(29) *quoi qui vous émeut de la sorte ?*

Selon Brunot (1905, t. III, p. 499), c'est au XVI^e siècle que l'on note le plus d'hésitations, aussi bien dans l'emploi des interrogatifs que des relatifs. Encore, au début du XVII^e siècle, Malherbe et Maupas disent qu'on trouve tantôt *qui*, tantôt *que* comme sujet neutre :

(30) *je ne sais pas qui m'avint*
ou *je ne sais pas qu'il m'avint*

Brunot attribue de telles hésitations à la confusion phonétique résultant de l'effacement du *l* final de mot devant un mot à initiale vocalique. Sans vouloir nier l'importance de l'évolution phonétique, nous croyons que ces hésitations s'inscrivent plutôt dans un phénomène général d'évolution syntaxique qui tend à réserver *qui* à l'expression du sujet et *que* à l'expression de l'objet, indépendamment du genre. Ce *qui* neutre est d'ailleurs assez différent d'un pronom relatif.

Au XIV^e et surtout au XV^e siècle, il y a de nombreuses confusions de *qui* et de *que*. La régularité de la déclinaison en ancien français nous porte à croire que l'évolution phonétique n'a joué qu'un rôle de second plan dans l'évolution des *qui* et des *que* relatifs et interrogatifs. Dans les exemples qui suivent, il est impossible d'attribuer à des confusions de cet ordre l'usage du relatif *que* :

(31) *les princes que jamais n'ont craincte*

(32) *vostre pere et voz férez*
que sont venus

(33) *la mort que luy devait advenir*

(34) *ledict capitaine, que leur dit*

(35) *nous sommes ses fourriers, que lui venons faire son*
logis

(36) *c'est une chose que ne dure guayres*⁶

6. Tous les exemples sont tirés de Brunot, *op. cit.*, t. I, p. 447 et t. II, p. 317.

Les exemples où *que* se rapporte à des animés en fonction sujet sont particulièrement bizarres. Depuis l'ancien français, *que* relatif a toujours exprimé l'objet direct ou le neutre. Nous croyons que les phrases citées se rattachent au même phénomène que les *que* neutres dans les phrases du type *faites ce que bon vous semble*. Dans les exemples (37-42), le clitique sujet a été effacé et *que* peut alors être considéré comme un marqueur de relation plutôt que comme un pronom relatif. On pourrait rapprocher ces exemples d'expressions populaires comme :

(37) *c'est moi que je vais le faire*

L'hésitation entre *qui* et *que* est du même ordre dans les interrogatives et dans les relatives. Les confusions tiennent davantage à une évolution syntaxique qu'à une évolution phonétique. Si la création des formes en *qu'est-ce que* avait suivi l'ancien système d'alternance entre *qui* et *que* (38),

(38) *qui* : sujet masculin féminin
que : objet attribut et sujet neutre

on aurait eu deux formes sujet (39).

(39) *qui est-ce qui* ?
qu'est-ce que ?

Il n'est pas étonnant qu'on retrouve de telles hésitations, par exemple au XVI^e siècle, au moment où les distinctions animé/inanimé et sujet/objet ne sont pas encore définitivement établies. À témoin, l'exemple de Brunot (t. II, p. 317).

(40) *qu'est-ce que vous réveille* ?

3. Influence des relatives sur les interrogatives indirectes

Nous avons vu qu'en ancien français, le relatif *qui* sans antécédent ne peut se rapporter qu'à un [+ animé] en fonction sujet ; l'antécédent est obligatoire pour le sujet [- animé]. *Qui* alterne avec *ce qui* et cette alternance a l'avantage d'exprimer à la fois la

distinction de sujet et celle de [\pm animé]. En remplaçant le *que* neutre par *qui*, l'interrogation indirecte s'aligne sur le système des relatives et privilégie la fonction sujet pour *qui* ; mais cette évolution avait des répercussions sur le système : on perdait ainsi la possibilité de distinguer les animés au moyen de *qui*.

Il nous est relativement facile de déterminer le moment où s'est fait le remplacement du *qui* et du *que* [- animé] par *ce qui* et *ce que*.

Au début du XVII^e siècle, Brunot (op. cit., t. III, p. 499) cite Maupas en donnant deux exemples d'interrogation indirecte en *que* :

(41) *dites-moi que vous voulez*

(42) *je say bien que vous demandez*

Dans l'édition de 1638 on ne trouve plus *que*, mais *ce que*. À la même époque, toujours selon Brunot, M^{lle} de Gournay dit que les poètes se demandent s'il faut dire :

(43a) *je veux voir que c'est*

ou

(43b) *je veux voir que ce est*

Oudin condamne la phrase :

(44) *vous sçavez assez que je cherche*

Enfin Vaugelas note le changement dans l'usage : *que c'est* devient *ce que c'est*.

Brunot rapporte de nombreux autres exemples qui nous permettent de situer le changement vers le milieu du XVII^e siècle. Il est évident que le remplacement de *que* par *ce que* n'a pas été automatique et qu'il ne faut pas s'étonner de rencontrer, à cette époque, deux systèmes qui se font concurrence.

Un même auteur, à quelques phrases d'intervalle, emploie l'une et l'autre avec le même verbe :

(45) *mais pour ceste heure, il faut que je sache ce qu'escrit
le pauvre absent?*

(46) *depuis on n'a sceu qu'ils étaient devenus*

Foulet rapporte un exemple où, à la même époque, on trouve les deux dans la même phrase :

(47) *je ne scay que c'est qu'ilz attendent
et ne scay ce qu'ils deviendront*

Il nous semble cependant plus important d'expliquer l'évolution que de la situer dans le temps. À cause de l'identité des pronoms et du chevauchement entre les relatives et les interrogatives, on peut trouver, dès l'ancien français, des exemples du type :

(48) *dites ce que est à faire*

Le phénomène devient intéressant à partir du moment où il se généralise.

Dans l'exemple (47) on trouve réunis en une seule phrase toutes les hésitations qu'a connues et que connaît encore l'interrogation. En ancien français, le *qui* interrogatif se rapportait à un sujet ou à un objet [+ animé]. Le remplacement du *que* neutre par *qui* en fonction sujet n'entraîne pas automatiquement la disparition du *qui* objet⁸, mais amène un nouveau jeu de relations entre les formes.

Dans l'interrogation directe se développent les formes en *qu'est-ce que* qui avaient l'avantage, comme l'ont souligné tous les grammairiens, d'exprimer clairement la fonction et la notion [+ animé] :

(49) sujet [+ animé]: *qui est-ce qui ?*
sujet [- animé]: *qu'est-ce qui ?*

7. Les exemples (45) et (46) sont cités par Foulet (1921) et tirés de *L'Astrée*.

8. Voir tableau (49) et aussi les exemples

(i) *qui vient ?*

(ii) *qu'avez-vous vu ?*

objet [+ animé]: qui est-ce que ?
objet [- animé]: qu'est-ce que ? .

Dans chaque cas, le premier pronom exprime le trait [animé], le second la fonction.

L'interrogation indirecte, contrairement à l'interrogation directe, bloque l'inversion. La phrase (47) représente tout simplement la règle normale de l'interrogation indirecte faite au moyen d'une forme en *qu'est-ce que* sans inversion.

De telles constructions sont fréquentes au XVI^e et au XVII^e siècle et nous croyons qu'elles subsistent dans la langue populaire. Brunot (*op. cit.*, t. II, p. 319) cite l'exemple suivant :

(50) *quant Alison ouyt monter, demanda qui c'estoit qui monstait*

Cependant, à cause de la répugnance des grammairiens et du bon usage en général pour les formes en *qu'est-ce que*, cette évolution a été contrecarrée et la langue a cherché à exprimer les mêmes nuances à l'aide des formes simples. On y réussit en généralisant le système des relatives aux interrogatives : les formes *ce qui*, *ce que* auront ainsi l'avantage d'exprimer clairement la fonction en précisant la nature [- animé] du sujet ou de l'objet (*ce/ø*).

Nous avons mentionné que les relatives et les interrogatives semblaient avoir évolué vers une structure syntaxique unique. En dépit du fait que certains critères nous permettent de reconnaître des prédicats qui admettent ou n'admettent pas l'interrogation indirecte, les *ce qui* et les *ce que* nous semblent tous s'analyser comme des *complementizer*. Dans le cas des relatives sans antécédent, le *qui* serait *complementizer* plutôt que pronom relatif. Un argument nous permet de défendre cette hypothèse.

Foulet (1961, p. 184) dit que la forme *qui* objet direct [+ animé] a survécu dans tous ses emplois en français moderne. Et il cite les exemples :

- (51) *qui avez-vous vu ?*
- (52) *il ne sait pas qui il a vu*
- (53) *prenez qui vous voudrez*

Ce dernier exemple est intéressant. Dans cette phrase, nous sommes en présence d'un *qui* objet direct [+ animé]. Dans toute l'histoire des relatifs, *qui*, contrairement au *qui* de l'interrogation, n'a jamais exprimé l'objet. L'opposition *qui/ce qui* et *que/ce que* disparaît dans les relatives sans antécédent.

- (54) *frappez qui vous frappe*
- (55) *prenez qui vous voudrez*

De la même façon, les relatives empruntent aux interrogatives le *qui* objet.

Nous savons qu'au niveau de la langue parlée les formes interrogatives en *qu'est-ce que* sont les plus courantes. Dans l'interrogation indirecte, la grammaire normative a maintenu jusqu'à nos jours *ce qui* et *ce que*, mais selon nous ces formes représentent un système hybride où le plus souvent, *qui est-ce qui* correspond à *ce qui* et *qui est-ce que* à *ce que* dans les phrases enchâssées.

L'opposition inversion/non-inversion dans l'interrogation permet d'expliquer des phrases comme :

- (56) *qui est-ce qui vient ?*
- (57) *je me demande qui c'est qui vient*

Mais, par généralisation, il est normal de retrouver la structure interrogative directe dans la complétive :

- (58) *je me demande qui est-ce qui vient*

Cette structure est fréquente en québécois et nous serions fort étonné qu'elle n'existe pas en français populaire. En français du Québec, la généralisation s'étend d'ailleurs aux relatives :

(59) *je vais faire qu'est-ce que tu veux*

C'est sûrement au même phénomène d'évolution syntaxique qu'il faut relier le remplacement du *ce que* exclamatif par *qu'est-ce que* dans la langue parlée en France :

(60) *qu'est-ce qu'il est beau !*

L'extension est sans doute liée, au départ, aux liens étroits entre les relatives et les interrogatives, mais la tendance semble maintenant s'inscrire dans un phénomène plus général.

L'étude diachronique nous a permis de préciser l'interdépendance du système des relatives et des interrogatives. De l'ancien français jusqu'au français moderne, l'influence des relatives semble avoir été prépondérante, du moins en ce qui concerne le remplacement du *que* interrogatif par *ce que* dans l'interrogation indirecte. Des exemples comme (57) et (58) nous portent à croire qu'en français contemporain le mouvement inverse est amorcé : des formes spécifiques de l'interrogation s'emploient dans des structures relatives et exclamatives. Il est difficile d'évaluer présentement l'ampleur du phénomène mais l'étroite relation des deux systèmes peut déjà être mesurée.

Monique Niéger
Université du Québec à Montréal

BIBLIOGRAPHIE

- BAKER, C. Leroy (1968), *Indirect Questions in English*, thèse miméographiée, Université de l'Illinois.
- BENVENISTE, Émile (1966), *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, p. 208-223.
- BEVER, T. G. et D. T. LANGENDOEN (1972), "The Interaction of Speech Perception and Grammatical Structure in the Evolution of Language", dans *Linguistic Change and Generative Theory*, Bloomington, Indiana University Press.
- BRUNOT, Ferdinand (1905 et suiv.), *Histoire de la langue française des origines à 1900*, Paris, Colin.
- FOULET, L. (1921), "Comment ont évolué les formes de l'interrogation", dans *Romonia* 47.
- (1961), *Petite Syntaxe de l'ancien français*, 3e éd., Paris, Champion.
- KLIMA, Edward (1969), "Relatedness between Grammatical Systems", dans D. Reibel et S. Schane, *Modern Studies in English*, p. 227-247.
- KURODA, S. Y. (1969), "English Relativization and certain Related Problems", dans D. Reibel et S. Schane, *Modern Studies in English*, p. 264-288.
- LANGACKER, Ronald W. (1972), "French Interrogatives Revisited" dans Casagrande J. et B. Saciuk (éd.), *Generative Studies in Romance Languages*, Rowley (Mass.), Newbury House Publishers Inc.

MÉNARD, Philippe (1968), *Manuel d'ancien français*, t. III, Bordeaux, SOBODI.

REIBEL, D. et S. SCHANE (1969), *Modern Studies in English*, Englewood Cliffs (N. J.), Prentice Hall.